



FLASH CE

20 mars 2013

- 1) PRESENTATION DES COMPTES DU C.E POUR L'EXERCICE 2012 PAR L'EXPERT ;**
- 2) BUDGET PREVISIONNEL DU C.E 2013:**

La comptabilité est saine. Néanmoins la Cgt se féliciterait d'une orientation plus sociale de la répartition des activités du CE en particulier pour budgéter « la rentrée scolaire » et « le bon cadeau Noël » plutôt qu'un colis de fin d'année qui pourrait être à titre exceptionnel
La Cgt a émit un avis favorable avec un vote symbolique de confiance sur ces deux points.

SUIVI ACTIVITE USINE DU MOIS DE FEVRIER 2013:

L'efficacité des trois fours est élevée, en contradiction avec la qualité (choix 9 et litiges) ainsi que la moulerie défectueuse comme il a été installé récemment sur les machines N°31, 26, et 23.

Les expéditions sous-traitées avec Derichbourg sont renforcées en emplois et en chariots supplémentaires (+25%) pendant la plage d'horaire de 9 à 17h pour absorber davantage la file de camion.

SUIVI PRIMES DE PROGRES USINES ET SERVICES:

Prime de performance ouvrière : 23,40 €

Prime de progrès maîtrise usine: 81,93 € (**pour rappel, pas de prime de rendement pour les AM**)

Prime de progrès CTC/DTRD: 70,23 €

Autre service centraux: CCA: 67,88 € CSP: 81,93 € DM: 63,20 €

AVANCEMENT ET SUIVI DE LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE MUTUELLE:

Une rencontre direction / malakoff est prévue, la direction s'en occupe....

AVANCEMENT DES ACTIONS MISES EN PLACE POUR PREVENIR ET GUERIR DU STRESS AU TRAVAIL SUITE A L'ENQUETE FAITE PAR LE CABINET STIMULUS, ET PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE A LA REUNION DES CHSCT VERALLIA DU 07/03/2013:

Est constaté l'absence d'information de la direction en particulier celle du rapport stimulus. Un plan d'action sera présenté lors du prochain CHSCT du 26 mars.

A noter que le rapport Stimulus n'a pas permis d'identifier les services où l'organisation du travail met en danger les salariés notamment l'élaboration verre, l'ETN, la qualité, la moulerie...etc.

QUESTIONS DIVERSES:

Une fois de plus, un fait accidentel survenu à l'occasion du travail et n'est pris en compte comme tel, et la victime est en convalescence pour maladie.

La direction se protège en expliquant qu'elle a rempli ses obligations, elle aurait délivré les documents nécessaires à la prise en charge sociale d'un Accident du Travail qui n'ont pas été utilisés par la victime.



www.cgt-verallia-chalon.fr

Le Syndicat de site CGT du Verre Emballage de Chalon s/Saône, le 22 mars 2013.